

Affaire n°2020-030

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION
JEUNESSE SPORTIVE GAULOISE**

L'association Jeunesse Sportive Gauloise a sollicité auprès de la Municipalité une subvention complémentaire d'un montant de 16 000 €.

Cette subvention complémentaire permettra à l'association de développer des activités sportives en faveur des adhérents de l'Association dans le cadre d'une promotion en division 2 de Championnat Régional de football.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la subvention complémentaire de 16 000 € en faveur de l'Association Jeunesse Sportive Gauloise



Le Maire

Jeannick ATCHAPA